
Arrêté du Président

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Coeur d'Hérault
1000, route de Montpellier
34700 Lodève
Téléphone. :04.67.67 41 00

Affaire suivie par BRUNEL Vincent
Références Brunel20230503RD32anianeSMDA

Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 32 – Aniane

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise SMDA COTE JARDIN en date du 03/05/2023, qui va effectuer des travaux de entretien des plantations d'alignement pour le compte du Conseil Départemental de l'Hérault.

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrête

Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 32 du PR 21+440 au PR 23+335 sur la commune de Aniane, du 09/05/2023 au 31/05/2023 de 8h00 à 17h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Circulation réglée par alternat avec feux de chantier, interdiction de dépasser et vitesse limitée à 50km/h au droit du chantier - Stationnement interdit à tout véhicules au droit du chantier,

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise SMDA COTE JARDIN, représentée par Monsieur SMDA COTE JARDIN- 06 17 86 82 39. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J Rocco CIANCIO, Rocco CIANCIO) sous le contrôle de l'agence technique départementale Coeur d'Hérault.

Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Cœur d'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental
Et par délégation
le Directeur de l'agence technique
départementale Cœur d'Hérault



Hervé Andrieu

Diffusion
Monsieur le Maire de Aniane
EDSR 34,
CODIS 34,
entreprise